



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

COMMISSARIAT GÉNÉRAL
À L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le mercredi 15 février 2012
N° 477



Investissements d'Avenir : Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt sur les véhicules routiers à hydrogène

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, François BAROIN, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Laurent WAUQUIEZ, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Eric BESSON, Ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, et René RICOL, Commissaire général à l'Investissement, annoncent le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt piloté par l'ADEME et dédié aux véhicules routiers à hydrogène.

Le secteur des transports est le secteur le plus consommateur de pétrole en France (70 % de la consommation totale) et le plus grand émetteur de dioxyde de carbone (34 %). Des solutions alternatives sont aujourd'hui nécessaires afin de réduire la dépendance énergétique de la France et de diminuer ses émissions de polluants. L'hydrogène constitue l'une de ces solutions.

La technologie des piles à combustible, en associant de l'hydrogène avec de l'oxygène, permet de produire de l'électricité pour propulser des véhicules électriques ou en prolonger l'autonomie. L'hydrogène peut également être utilisé comme carburant pour des moteurs thermiques à combustion interne.

L'appel à manifestations d'intérêt soutiendra les projets permettant :

- **d'augmenter les performances technologiques et économiques** des véhicules routiers à hydrogène (par exemple, optimisation du rendement des piles à combustible et des systèmes de stockage, optimisation de la durée de vie et du coût) ;
- de valider les performances obtenues en **conditions réelles de fonctionnement** ;
- d'optimiser les aspects **sécurité et sûreté de fonctionnement** des solutions proposées.

Avant un déploiement à grande échelle de ces technologies, une phase préindustrielle est nécessaire. Ainsi les projets présentés devront notamment :

- s'assurer de la **faisabilité technique et économique** des solutions en les testant en situation réelle ;
- confirmer leurs **bénéfices énergétiques et environnementaux** ;
- préparer la phase d'**industrialisation** en travaillant en particulier sur les coûts de conception et de fabrication des piles à combustible ;
- structurer les compétences des acteurs industriels sur le territoire en vue d'un **déploiement international**.

Sont inclus dans cet AMI :



- les véhicules routiers, **du cyclomoteur jusqu'au camion**,
- les véhicules équipés d'une pile à combustible,
- les travaux portant sur le système de piles à combustible dédié au véhicule ainsi que sur les composants nécessaires à son alimentation en hydrogène (réservoirs, conduites, vannes, connectiques...),
- la production embarquée d'hydrogène,
- les travaux portant sur les moteurs à combustion interne utilisant l'hydrogène comme combustible, ainsi que sur leur environnement (réservoirs, alimentation...).

Cet AMI complète et prolonge deux AMI déjà lancés par l'ADEME :

- l'AMI Hydrogène et piles à combustible, dont l'axe thématique n°2 concerne l'expérimentation de flottes captives (loueurs, grandes entreprises et sociétés de services) utilisant l'hydrogène comme source énergétique (permet de minimiser les coûts d'infrastructures d'approvisionnement),
- l'AMI Chaîne de traction électrique, dont l'axe thématique n°1 concerne l'utilisation de piles à combustible comme prolongateur d'autonomie.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 12 juillet 2012.

Télécharger l'appel à manifestations d'intérêt :
investissement-avenir.gouvernement.fr
ademe.fr

Pour en savoir plus sur les Investissements d'Avenir, consultez le site Internet :
investissement-avenir.gouvernement.fr

Volet développement durable des Investissements d'Avenir

Plus de 6 milliards d'euros sont consacrés au soutien des phases de recherche et de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir :

- 1,35 milliard d'euros pour le développement de démonstrateurs et de plateformes technologiques dans les différentes filières d'énergies renouvelables ou de la chimie verte ;
- 1 milliard d'euros pour développer des instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées ;
- 1 milliard d'euros pour des démonstrateurs de véhicules du futur (véhicules routiers du deux roues aux poids lourds, trains et bateaux) ;
- 250 millions d'euros pour l'économie circulaire privilégiant le recyclage des déchets, la réhabilitation des sites et sols pollués et l'éco-conception ;
- 250 millions d'euros pour les réseaux électriques intelligents, qui intégreront plus d'énergies renouvelables décentralisées et permettront aux consommateurs d'optimiser leurs usages et de réduire leur facture ;
- 1,5 milliard d'euros pour les avions de demain, afin de réduire considérablement leur consommation de carburant ;
- 1 milliard d'euros pour une industrie nucléaire plus économe en matières premières et moins génératrice de déchets.

Par ailleurs, des actions transversales de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche gérées par l'ANR (équipements d'excellence, laboratoires d'excellence...), et aux entreprises innovantes, telles que la création d'un fonds d'amorçage de 400 millions d'euros, géré par le Fonds Stratégique d'Investissement et les actions d'OSEO en direction des pôles de compétitivité bénéficieront également aux filières vertes.

Contacts presse :

Cabinet de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET : 01 40 81 72 36
Cabinet de François BAROIN : 01 53 18 42 96
Cabinet de Laurent WAUQUIEZ : 01 55 55 84 32
Cabinet d'Eric BESSON : 01 53 18 45 13
Cabinet de René RICOL : 01 42 75 64 43
ADEME : 01 49 09 27 47

